



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 77463

## Texte de la question

M. Gilbert Collard alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les graves dysfonctionnements constatés dans une école du département de l'Isère. Au-delà de la sanction personnelle de révocation, il conviendrait de s'interroger sur le système décisionnel qui a pu aboutir à la nomination comme directeur d'école d'un fonctionnaire condamné en 2008 pour la détention d'images pédopornographiques particulièrement écœurantes. On peut se demander si le dossier de ce fonctionnaire a été consulté et s'il mentionnait une condamnation pénale aussi rédhibitoire. Il attend à ce sujet des réponses précises.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Collard](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 77463

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 avril 2015](#), page 2617

**Question retirée le :** 29 septembre 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)